



LES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES

CHARTRE DES PROFESSEURS-EXAMINATEURS VERSION 2009

L'Inspection Pédagogique Régionale
de Lettres de Nouvelle-Calédonie

SOMMAIRE

? Références officielles	pages 2 et 3
? Préambule de l'IA-IPR	page 4
? Rappel de la finalité des TPE	page 5
? Horaire et organisation générale	page 5
? Choix du sujet et problématique	pages 6 à 12
Recherche documentaire	
Réalisation de la production	
Carnet de bord	
La soutenance orale	
Feuille de route élève	
? Grille d'évaluation	pages 13 à 17
Evaluation de la démarche personnelle	
Evaluation de la réponse à la problématique (production finale et fiche de synthèse)	
Evaluation de la présentation orale	
Organisation de l'évaluation	
Nouvelle fiche de notation	
? Entente et harmonisation	page 18

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

Toutes séries

CHARTRE DES PROFESSEURS ET EXAMINATEURS


L'inspection pédagogique régionale de lettres
Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie

RÉFÉRENCES OFFICIELLES


Les textes officiels de référence sont les suivants :

1 - Modalités de l'épreuve et cadrage pédagogique


Définition des modalités de l'épreuve de TPE au baccalauréat (à compter de la session 2007)

 [Note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005 parue au BO N°41 du 10 novembre 2005](#)

Indications de cadrage pédagogique pour les TPE à compter de la rentrée 2005

 [Note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005 parue au BOn°39 du 27 octobre 2005](#)

Institution des TPE en tant qu'épreuve obligatoire anticipée à compter de 2006 (session 2007 du baccalauréat)

 [Arrêté du 29 juillet 2005, paru au BO n°31 du 1er septembre 2005](#)

2 - Horaires

Deux heures consécutives sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves


BO n°9 du 2 mars 2000 (note de service n°2000-031 du 25 février 2000)

BO n°29 du 27 juillet 2000 (arrêté du 19 juin 2000)

BO n°16 du 18 avril 2002 (circulaire n°2002-076 du 11 avril 2002)

3 - Questions de responsabilité

Organisation des travaux personnels encadrés

 [Circulaire N°2001-007 du 8 janvier 2001, parue au !\[\]\(eebbd3dc1abeccf4c1e5751ec03fc559_img.jpg\) BO n°2 du 11 janvier 2001](#)

4- Les T.P.E. et les sites institutionnels

www.eduscol.education.fr : bilan synthétique des expérimentations académiques

www.educnet.education.fr.TPE : conseils juridiques pour l'exploitation des ressources multimédias, méthodologiques pour la recherche d'information, des liens précieux et des préconisations d'utilisation de logiciels et cédéroms spécifiques pour chaque série.

www.cndp.fr/lycee/tpe : le CNDP assure la veille et le suivi des textes officiels et affiche des sélections documentaires concernant les aspects méthodologiques et l'ensemble des thèmes des séries produites par le CRDP et CDDP. Il propose aussi un répertoire sélectif des principales sources d'information, afin d'aider les lycéens dans leurs recherches documentaires.

5- Cette charte académique est téléchargeable sur le site du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie :

[http : // www.ac-noumea.nc/sitevr/rubrique pedagogie/ dispositifs pedagogiques TPE](http://www.ac-noumea.nc/sitevr/rubrique_pedagogie/dispositifs_pedagogiques_TPE)

Tout ce qui figure dans la Charte des T.P.E. est en stricte conformité avec les textes officiels de référence .

PRÉAMBULE

Les Travaux Personnels Encadrés devenant obligatoires en classe de Première générale et pris en compte au baccalauréat au titre d'une épreuve anticipée, les enseignants ont fait part de leur besoin d'un recadrage territorial et d'une harmonisation des pratiques, d'autant que dans la plupart des lycées la fonction de professeur référent ne peut être pérennisée, en raison de la mobilité des enseignants encadrants et de l'évolution des jurys.

La mise en place et la généralisation des Travaux Personnels Encadrés constituent une innovation notoire dans le système éducatif français et il importe que chacun des enseignants et des élèves donne sens et vie aux principes qui sous-tendent les T.P.E., à savoir le développement de l'autonomie des lycéens, la liaison entre les disciplines, le travail en équipe, une autre approche des procédures d'apprentissage et de l'évaluation. L'inscription des TPE dans la formation des lycéens engage les enseignants et les élèves à passer d'une « logique d'enseignement » à « une logique d'accompagnement », associant la démarche formatrice et la pédagogie du projet.

Malgré d'importants problèmes d'ordre matériel, les professeurs sont nombreux à souligner l'investissement des élèves dans les TPE, leurs progrès dans la réflexion et la recherche documentaire, la qualité du travail effectué. La moyenne des notes obtenues en Nouvelle-Calédonie et Wallis & Futuna est tout à fait honorable avec en moyenne pondérée :

- en 2005, 14 sur 20 toutes séries, 14,85 en série L, 13,57 en ES, 13, 85 en S ;
- en 2006, 14 sur 20, 12,7 en L, 13,4 en ES, 14,36 en S ;
- en 2007, 13,54 sur 20, 13,3 en L, 13, 09 en ES, 13,93 en S ;
- en 2008, 13,63 sur 20, 12,88 en L, 13,80 en ES, 14,22 en S.

Cette charte a pu être élaborée avec le concours des Correspondants Pédagogiques, Vincent CORNUET et Martine CORNAILLE pour les Sciences de la Vie et de la Terre, Jacques DESPRETZ pour les Sciences Physiques, Marie-Dominique DUMAS pour les Lettres, Anne DE HAAS, professeur référent, ainsi que Agnès LAGRENE en SES. A partir des questions et des interrogations de leurs collègues, il a été dégagé des éléments de réponse en cohérence avec les Instructions Officielles, en référence à des pratiques intéressantes mises en œuvre par des enseignants.

Si cette charte vise à faire bénéficier les lycéens des mêmes conditions d'encadrement et des procédures d'évaluation équitables, elle n'est cependant pas suffisante sans l'engagement des professeurs soucieux de mener à terme une démarche de projet, qui n'est pas sans risques ni difficultés, pour assurer la réussite de tous les élèves dans leur diversité.

L'inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale de lettres
Pour le Pacifique sud

Annick LE BOURLOT

RAPPEL DE LA FINALITÉ DES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

➤ **Travaux :**

En articulation avec les programmes, ils offrent la possibilité de mener à bien une réalisation concrète. Ils permettent un enrichissement des savoirs ainsi qu'un développement de compétences et de méthodes.

➤ **Personnels :**

L'élève est acteur de son projet : il choisit son sujet. Il élabore, en collaboration avec d'autres élèves, une production à partir de ressources variées. L'évaluation est individuelle.

➤ **Encadrés :**

Les personnes ressources (enseignants, documentalistes et intervenants extérieurs ...) accompagnent la prise d'autonomie. Elles sont très vigilantes lors de la délimitation du sujet afin de signaler les impasses et de vérifier les ancrages disciplinaires.

PRÉCONISATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

Horaire et organisation générale

Compte tenu des emplois du temps, il est parfois difficile de concilier les sorties des élèves à l'extérieur avec une recherche en totale autonomie. Concernant la **gestion des deux heures hebdomadaires de TPE par les élèves**, le *B.O. n°2 du 11 janvier 2001* autorise une grande souplesse. Dans le cadre de la réglementation (BO et règlement intérieur), un élève (ou un groupe d'élèves) peut être amené à utiliser ses deux heures de TPE en dehors du cadre horaire fixé dans l'emploi du temps avec l'accord des professeurs encadrants. Une demande d'autorisation doit alors être faite au préalable et un compte rendu de l'activité menée hors de l'établissement doit être établi dans le carnet de bord. Un élève peut donc être légitimement absent à une séance de TPE dans la mesure où cette absence est justifiée par le travail réalisé en dehors, et ceci, en accord avec les enseignants.

En ce qui concerne la gestion des heures / enseignants, il est rappelé qu'à chaque séance les deux professeurs se doivent d'être présents pour accompagner un nombre souvent important de groupes avec le maximum d'efficacité. D'ailleurs ces deux heures sont comptabilisées pour l'année scolaire dans les VS, alors que les TPE s'arrêtent bien avant décembre.

Comme l'indique le *BO du 27 octobre 2005*, une durée de **18 semaines** effectives est préconisée pour que les élèves mènent à bien leur projet jusqu'à l'évaluation. **Compte tenu des nombreux jours fériés lors de la première partie de l'année, il est impératif, comme le souligne le BO, de mettre en œuvre les TPE dès le tout début de l'année scolaire.**

Ce même BO souligne : « *Si l'effectif de la classe détermine en partie la taille des groupes, l'expérience des TPE réalisés jusqu'à maintenant montre que ce sont généralement les groupes de 3 élèves qui permettent les conditions de travail les plus efficaces.* » Aussi, dans un souci d'équité, nous préconisons des **groupes de travail qui ne dépassent pas trois élèves** pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Si un élève envisage de travailler seul, le rôle des enseignants est alors de le convaincre de l'intérêt du travail de groupe. Au moment de l'évaluation de la démarche personnelle, l'élève peut être pénalisé si ce choix d'un travail individuel ne s'avère pas clairement justifié. Par contre, c'est un paramètre qui ne devrait pas intervenir dans les deuxième et troisième composantes de l'évaluation par le jury.

Choix du sujet et problématique

Le rôle des enseignants est primordial pendant cette première étape : ils doivent veiller à recadrer les ambitions démesurées et vérifier la faisabilité du sujet. Par ailleurs, l'interaction entre élèves peut être suscitée afin d'aider les groupes en difficulté lors de cette étape : un groupe qui fonctionne bien (délimitation du sujet et formulation rapide d'une problématique) peut faire part de son expérience au reste de la classe et déclencher ainsi un travail plus efficace de la part des autres groupes. Il faut souligner **l'importance du questionnement des élèves** avant toute investigation afin de faciliter et d'organiser au mieux le travail de recherche.

La bidisciplinarité constitue un principe de base des TPE ; cependant la prise en compte d'une façon égale des deux disciplines dans un sujet de TPE peut paraître parfois difficile. Par ailleurs, le BO du 27 octobre 2005 indique qu'il n'est pas obligatoire de prendre une deuxième discipline caractéristique de la série (en série S par exemple, cette deuxième discipline peut être théoriquement : EPS, HG, Français, langues vivantes, arts plastiques, musique, cinéma-audiovisuel, théâtre, danse, histoire des arts). Il faut insister aussi sur l'idée que, quelles que soient les matières impliquées, elles développent les mêmes compétences : abstraction et capacité de synthèse, argumentation, justification des idées, structuration du travail, aptitude à travailler en équipe. On peut donc considérer que, tout en incitant très fortement les élèves à porter leur choix sur un sujet bidisciplinaire, il ne faut pas pénaliser les groupes très motivés qui auraient développé une problématique portant sur une seule discipline dominante dans la série, à condition que leur production et leur soutenance mettent en évidence le développement de compétences dans des domaines très variés (audiovisuel, technologie, arts plastiques, etc.).

L'élaboration d'une problématique (processus de problématisation) constitue souvent une grande difficulté pour les élèves, et ceci d'autant plus qu'il est difficile d'avoir une définition simple et commune à l'ensemble des disciplines. Il nous semble nécessaire cependant que la problématique soit **présentée sous forme de question**. Par ailleurs, il est fortement déconseillé qu'à l'intérieur d'une même classe deux groupes différents choisissent la même problématique. Ceci n'empêche nullement que deux groupes travaillent sur un même sujet, c'est la problématique qui fera la différence.

Pour aller un peu plus loin, et étant donné l'importance de cette étape, voici le résumé d'un groupe de travail du CNDP consultable à l'adresse suivante :

<http://savoirscdi.cndp.fr/pedago/problematique/problemdiscipl.pdf>

? Le processus de problématisation commence par un questionnement du sujet de la manière la plus large possible. On peut s'interroger sur la signification et la pertinence d'une notion, d'une idée, la possibilité d'un phénomène, l'existence de ressemblances et de différences, l'impact d'un phénomène sur un autre, le caractère contradictoire de deux faits (présence d'un paradoxe, d'une tension, d'une opposition).

? Du sujet (objet d'étude) naissent des questions. La première étape conduisant au sujet et l'analyse du sujet conditionnent le travail de problématisation en permettant aux élèves de faire apparaître des mots et peut-être des mots-clés.

? Ce questionnement prépare la problématisation en mettant en oeuvre un problème.

? La résolution du problème posé n'est pas simple car la problématique n'est pas une question d'opinion. Elle n'est pas une question simple appelant une réponse immédiate par oui ou par non. La réponse n'est ni un inventaire, ni un catalogue.

? Une discussion, une enquête, une expérience doivent avoir lieu, permettant d'avancer des arguments tout en s'appuyant sur des recherches, invalidant ou confortant des hypothèses. C'est donc un parcours réflexif à partir d'un problème.

La problématique est le fil directeur d'une pensée : elle guide la réalisation d'une production dans le cadre d'un T.P.E. Elle est évolutive : selon les résultats des recherches, elle est réorientée et reformulée. La problématique est donc une construction. La recherche permet de l'infléchir, de la reformuler, de l'affiner en fonction du cheminement de la réflexion et de l'analyse du sujet.

Il faut aussi préciser que si la résolution de la problématique constitue en soi le moteur du TPE, les élèves n'ont pas nécessairement à fournir une solution incontestable. Ce sont les étapes dans la recherche d'une résolution de la problématique qui importent le plus (on admettra qu'il faut être un « génie » pour résoudre la quête du mouvement perpétuel ; en ce sens les élèves n'ont pas obligation de résultat).

Recherche documentaire

Les professeurs documentalistes occupent un rôle central et doivent être intégrés le plus possible pendant toute la durée des TPE : recherche documentaire mais aussi exploitation des documents. Ils doivent aider les élèves à développer des compétences informationnelles :

- Cerner et définir son sujet : du questionnement vers la problématique.
- Connaître et utiliser les outils de recherche disponible au CDI : de l'encyclopédie à l'Internet.
- ? Savoir interroger une base de données : maîtriser l'interrogation sur BCDI.
- Maîtriser l'information sur Internet : utilisation lucide et raisonnée des moteurs de recherche ; interrogation de bases de données bibliographiques sur Internet (catalogues des bibliothèques de Nouvelle-Calédonie) ; analyse et validation de l'information.
- Sélectionner des informations : pertinence et fiabilité.
- Connaître les centres de ressources documentaires utiles pour une recherche d'informations en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.
- Connaître et respecter le droit d'auteur et le droit à l'image.
- Citer ses sources ; rédiger une bibliographie.

Les bibliothécaires et documentalistes des divers centres de ressources documentaires de Nouméa proposent quelques règles essentielles pour aider vos élèves à mener une recherche fructueuse :

- Une demande de rendez-vous téléphonique avant toute visite est nécessaire.
- Il est important que les lycéens aient une bonne connaissance de leur sujet et une perception claire de la problématique retenue avant de rencontrer un chercheur ou un professionnel.
- Les ressources documentaires disponibles au CDI de leur établissement doivent être exploitées avant toute recherche à l'extérieur. Les catalogues des principaux centres de ressources peuvent être consultés sur Internet.
- Le carnet de bord pourrait servir de lien entre les enseignants et les personnes ressources hors établissement.

Réalisation de la production sous des formes variées

La réalisation concrète vise à faire réinvestir des connaissances, à exercer des compétences acquises ou à développer, à intégrer de nouveaux savoirs d'ordre méthodologique et comportemental. La production est l'aboutissement d'un projet négocié, une étape dans le processus d'apprentissage auxquels ont contribué l'élaboration du carnet de bord, le travail en équipe, la recherche documentaire, la préparation de l'exposé et de l'entretien.

Concernant la **forme de la production**, toujours dans un souci d'équité, les consignes ne sont pas identiques selon les champs disciplinaires mais il faut préciser qu'une seule production finale est exigible par groupe même si la particularité de certains travaux, à savoir une affiche, une petite scène de théâtre, peuvent entraîner un deuxième support, un petit dossier par exemple. En tous cas la multiplicité des productions finales est à éviter.

En sciences, et parfois dans les autres disciplines, la diversité des supports est promue (expériences, enquêtes, maquettes, modélisation, etc...), **mais la réalisation du seul dossier papier est fortement déconseillée**. Elle risque d'amener à une production peu personnalisée (copier-coller.) Dans le cas où le jury ne pourrait pas prendre entièrement connaissance de la production finale (expérience scientifique, maquette, mise en scène théâtrale), il est indispensable qu' une notice d'explication soit jointe aux documents du TPE pour la commenter brièvement et indiquer son utilisation dans la résolution de la problématique : **ce document doit clairement indiquer au jury qui en prendra connaissance avec les autres pièces du dossier une semaine avant la présentation de l'expérience ou de la pièce de théâtre, en quoi la production finale est une réponse à la problématique qui sera explicitement exposée. Il ne faut pas que le jury se trouve en présence d'un TPE qui ne serait qu'une expérience ou un sketch de quelques minutes sans aucune explication préalable. Il sera rappelé plus loin que la production finale ne doit pas être confondue avec la production orale.** Il est par ailleurs préconisé d'utiliser un outil informatique pour le cas où la production serait tout ou partie écrite.

Il faut rappeler qu'il n'y a **aucun financement prévu** pour aider les élèves à élaborer leur production, excepté le prêt de matériel pédagogique et l'utilisation de consommables (papier pour affichage et impression, produits chimiques ou organiques des laboratoires). Loin d'être un handicap, ce défaut de moyen stimule l'imagination, le bricolage et le recyclage. Nous conseillons également de réduire au minimum une utilisation de fonds personnels par les élèves. Lier la qualité d'une production à son financement lors de l'évaluation renforcerait l'iniquité entre les candidats.

Le carnet de bord

L'expérience montre qu'un carnet de bord par élève est préférable même si les professeurs encadrants peuvent proposer un carnet de bord pour un groupe en fonction de difficultés particulières.

Comme proposition de présentation, peuvent figurer les rubriques suivantes dans le carnet de bord :

- thème choisi,
- problématique,
- structure succincte de la production,
- planning de l'année,
- difficultés et décisions prises par le groupe pour y remédier,
- tâches à accomplir par chacun dans le groupe,
- bilans des rencontres faites avec les professeurs et des rendez-vous avec des intervenants dans d'autres centres de recherche.

Il nous semble important qu'une programmation des tâches d'une séance à l'autre apparaisse clairement dans le carnet de bord : les élèves ne doivent pas arriver en TPE sans avoir réfléchi à l'avance à ce qu'ils feront et sans avoir prévu le matériel dont ils ont besoin.

La soutenance orale

Elle se fait en deux parties bien distinctes : les candidats présentent d'abord leur travail **sans être interrompu par le jury** ; cet exposé doit durer environ cinq minutes par élève. Ensuite, le jury pose des questions mais à un seul élève à la fois en prenant garde de tous les interroger dans la limite aussi de cinq minutes environ par élève pour cette partie de l'oral. Si la production finale consiste en une scène de théâtre, par exemple, ce temps doit être compté en plus du temps imparti par élève et doit donc être signalé au centre d'examen pour en tenir compte dans les convocations. **De fait, il est donc rappelé que la production finale ne doit pas être confondue avec la soutenance orale. Si le support est un diaporama, ce dernier devra être obligatoirement commenté oralement le jour de la soutenance.**

La soutenance doit s'appuyer sur deux éléments :

- choix par les élèves d'une partie pertinente de leur travail qu'ils exposeront afin de répondre à leur problématique. Cette partie peut s'appuyer largement sur la production.
- récapitulation de leur démarche s'appuyant sur la fiche de synthèse et insistant sur les points forts mais aussi les difficultés de leur TPE.

Nous considérons que chacun de ces deux aspects doit figurer dans la soutenance mais les élèves sont libres d'y accorder la durée qu'ils souhaitent. Le questionnement du jury permettra de compléter l'un ou l'autre des deux aspects si nécessaire. La démarche peut être expliquée en introduction permettant de comprendre la motivation des élèves dans le choix du sujet, et/ou en bilan : points forts, difficultés du TPE, ou encore tout au long de la soutenance. On peut aussi prévoir quelques questions sur la méthodologie de recherche.

Recommandations :

- Les élèves doivent se détacher de leurs notes et éviter le narratif et le descriptif dans un souci de communication orale.

- Ils doivent comprendre que cet oral relève de leur initiative, qu'il doit être structuré et organisé au sein du groupe avant la soutenance, avec un temps de parole équitablement partagé. L'objectif est d'intéresser ou d'étonner le jury en développant un esprit créatif et imaginatif tout en soignant le contenu, **ce qui veut bien dire justement que le contenu ne doit pas être sacrifié au profit de la mise en scène et de la théâtralisation. Seront valorisés les élèves qui font des efforts de communication ; le jury doit cependant bien faire la différence entre communication et séduction. Par ailleurs, certains sujets ne se prêtent pas à une mise en scène pertinente et qui apporte du sens au TPE. Aussi, son absence ne doit pas être forcément sanctionnée. Il appartient donc au jury d'être nuancé dans l'évaluation du paramètre « communication » même s'il est appelé à se montrer ouvert à toute innovation.**

- Il est souhaitable que les élèves emploient seulement les termes et les notions qu'ils maîtrisent parfaitement afin de répondre à toutes les questions du jury : leurs professeurs doivent les conseiller en ce sens.

- **Il faut rappeler aux membres du jury qu'il s'agit d'une épreuve d'examen et que, en aucun cas, ils ne doivent faire de remarques durant cette soutenance orale sur les travaux des élèves et encore moins sur l'accompagnement de leurs professeurs encadrants.**

Entraînement à la soutenance :

Les élèves n'ont guère l'occasion de s'exercer à ce type d'oral, aussi nous paraît-il nécessaire de les aider. Il nous semble indispensable, entre autres recommandations, de mettre en place des procédures qui permettent aux élèves de s'entraîner. La pratique d'une journée banalisée, ou TPE blanc, présente de nombreux avantages : conditions proches de l'épreuve, les élèves sont libres pour assister à d'autres soutenances, les enseignants peuvent assurer l'encadrement de l'ensemble des élèves de la classe jusqu'à cette journée. D'autres formes sont possibles, **mais nous estimons qu'en aucun cas la soutenance réelle ne doit constituer une première expérience.** La soutenance d'entraînement est l'occasion pour les professeurs encadrants de détecter un certain nombre d'erreurs à éviter et de fournir un grand nombre de conseils.

Feuille de route élève :

Dans le but d'harmoniser les pratiques d'accompagnement de nos élèves, les professeurs encadrants leur distribueront le document suivant intitulé « *Feuille de route* ». Ce document sera signé par l'élève et collé dans son carnet de bord.

TPE Feuille de route

Qu'attend-on de vous dans le cadre des TPE ?

1 – CE QUI SERA VALORISÉ

- Une présence régulière et active.
- Une participation, une implication, une autonomie et une prise d'initiative qui montreront votre intérêt et votre détermination.
- L'aptitude à travailler en équipe.
- La gestion du temps, c'est-à-dire la programmation intelligente et équilibrée de 18 semaines de travail.
- L'utilisation pertinente de ce que le CDI et les différents centres documentaires de l'Archipel vous proposent.
- Une trace écrite pertinente et personnalisée, relatant votre démarche et les étapes de votre travail (programmation indispensable du travail) dans le carnet de bord.
- De l'imagination et de la rigueur pour trouver et construire la production finale qui réponde bien à votre problématique.
- De l'expérimentation et de la modélisation (maquette, etc..) à partir des moyens disponibles dans le cadre des TPE scientifiques.
- Un travail de synthèse et d'entraînement à l'oral pour la production finale et la soutenance de votre travail.

2 – CE QUI SERA SANCTIONNÉ

- Une recherche documentaire pauvre et non structurée.
- L'absence de contenu disciplinaire.
- Un carnet de bord mal tenu ou inexistant.
- Un manque évident de collaboration dans le travail d'équipe.
- Une mauvaise exploitation des heures de TPE au lycée.
- Une production finale non personnalisée (copiée sur Internet par exemple en partie ou en totalité) ou qui ne répondra pas à votre problématique.
- Un oral trop court, bâclé, non préparé.
- Lors de la soutenance, le manque de prise de distance par rapport aux notes écrites.

N'hésitez pas à mettre à contribution les deux professeurs et les documentalistes présents pendant les deux heures de TPE inscrites à votre emploi du temps. Ils ne sont pas là pour faire le travail à votre place mais pour vous aider à trouver des solutions aux problèmes que vous pourrez rencontrer, vous remettre sur la bonne voie si vous vous égarez et vous conseiller.

L'ÉVALUATION

BO du 10/11/2005 concernant la **définition des modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat**. Les TPE sont pris en compte pour le baccalauréat au titre d'une **épreuve orale obligatoire**. Leur évaluation doit être obligatoirement effectuée par des professeurs des disciplines mises en œuvre dans les TPE. **Ces enseignants auront pris connaissance du contenu de cette charte.**

L'évaluation porte sur trois grandes composantes :

- La démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du TPE évaluée sur 8 points par les professeurs qui ont suivi les TPE du groupe d'élèves concernés.
- La réponse à la problématique (production et fiche de synthèse) sur 6 points.
- La présentation orale sur 6 points.

- L'évaluation par les professeurs encadrants et celle des examinateurs feront chacune l'objet d'un document séparé.

Grille d'évaluation

Le *BO du 10 novembre 2005* définissant les modalités d'évaluation des TPE comporte une annexe 1 avec un ensemble de critères permettant de guider l'évaluation des enseignants avec **un barème global**. Ce type d'évaluation est rarement utilisé dans l'enseignement général et désarçonne la plupart des enseignants. Aussi plusieurs d'entre eux ressentent légitimement la nécessité de décomposer un barème plus précis pour chacune des trois composantes. Il semble que ce soit une volonté ministérielle de laisser chaque jury s'appropriier cette grille d'évaluation très globale. L'expérience montre que plus on affine un barème, plus les notes sont basses du fait d'une action soustractive de la notation. Nous proposons une notation de chaque composante dans sa globalité où le développement d'une compétence correspondant à l'un des items de la grille du BO peut compenser la défaillance d'un autre item (voir ci-dessous).

L'évaluation de la démarche personnelle

C'est la première composante : les professeurs encadrants possèdent un certain nombre d'informations (l'attitude observée en classe : initiatives, prise de décision, gestion de l'équipe, le carnet de bord, et à la fin la fiche de synthèse) mais ils doivent admettre qu'ils ignorent souvent le comportement des élèves en dehors de leur champ d'observation. Ils feront en conséquence « de leur mieux » pour évaluer dans sa globalité la démarche personnelle et l'investissement de l'élève.

Il ne faut donc pas hésiter à utiliser toute l'échelle de la note sur 8.

Seront valorisés les groupes :

- qui feront spontanément preuve d'implication et d'investissement.
- ou qui, après un départ médiocre, auront suivi les conseils prodigués par leurs professeurs afin d'améliorer leurs méthodes de travail, s'impliquant ainsi de plus en plus.

Seront pénalisés les élèves :

- qui ne feront pas preuve d'initiative et d'implication par manque de diversité et de recul dans les recherches,
- qui utiliseront le copier/coller sans analyse, ni reformulation et réorganisation des données,
- qui auront un carnet de bord rempli tardivement et sans effort, a fortiori ceux qui n'auront pas de carnet de bord du tout,
- qui n'auront pas su planifier leur travail,
- qui ne maîtriseront pas les informations collectées,
- qui n'auront pas du tout ou peu participé au travail de groupe.

Un élève régulièrement présent, mais qui donne l'impression d'avoir une attitude passive sans initiative à quelque niveau que ce soit tout au long de l'année, ne mérite pas la moyenne. En revanche, on pourra valoriser un élève qui change d'attitude suite aux remarques de ses professeurs ou des membres de son groupe.

En rappel ci-dessous, un extrait de l'annexe 1 du BO n°4 du 10 novembre 2005 qui liste les critères d'évaluation de la première composante, à savoir la démarche personnelle :

Recherche documentaire	Recherches de sources d'informations et de documents en rapport avec le thème et le sujet. Traitement pertinent des informations (sélection et analyse)
Démarche	Adaptation de la démarche au sujet Tenue d'un carnet de bord Planification du travail
Contenus disciplinaires	Appropriation et association de connaissances et compétences
Contribution au travail collectif	Esprit d'analyse et prise de responsabilité Souci d'un travail d'équipe

Il faut rappeler qu'il s'agit d'une épreuve de baccalauréat et que les évaluateurs ont un **devoir de réserve** : les notes et appréciations portées sur la première partie de l'évaluation (démarche) ne devront pas être remises en question ni faire l'objet d'un commentaire entre les professeurs encadrants et les membres du jury pour les deuxième et troisième parties.

L'évaluation de la réponse à la problématique : production finale et fiche de synthèse

C'est la deuxième composante : production et note de synthèse. Nous préconisons une évaluation de la **production sur 4 points** et celle de la **note de synthèse sur 2 points**.

? Concernant la **production**, il nous semble équitable de tenir compte des moyens matériels disponibles dans les lycées. **Une liste de ce matériel** pourrait être établie par les professeurs coordonnateurs et être tenue à disposition des membres du jury qui viennent d'un autre établissement. Le « bricolage » et le recyclage sont à valoriser s'ils sont pratiqués à bon escient. Pour les différents types de production, il est important de prendre en considération la part personnelle des élèves investie dans le projet. Un diaporama reprenant des illustrations saisies sur Internet, malgré ses qualités graphiques, ne devra pas leurrer le jury quant à l'investissement et la créativité des élèves en comparaison d'affiches réalisées à partir de photographies ou de schémas personnels. C'est le questionnement en fin de présentation qui le plus souvent permettra d'évaluer la part de création et d'investissement personnels. Nous recommandons donc aux membres du jury d'utiliser des moteurs de recherche sur Internet avant la soutenance pour vérifier si les sujets des différents TPE n'ont pas été déjà traités et, si c'est le cas, de préparer des questions-tests. **Il faudra sanctionner durement les productions de type copier-coller et prévenir les élèves de ces sanctions dès le début de l'année.**

? Concernant la **fiche ou note de synthèse**, il faut d'abord souligner qu'elle est **individuelle et doit donner une bonne visibilité du travail de l'élève** :

« Destinée à récapituler les étapes de la démarche et à en expliciter la cohérence et la finalité, elle reprend les raisons du choix du sujet, le parcours suivi, un bilan personnel du travail et la bibliographie. Elle engage à la réflexion et aide à préparer la prestation orale. Elle ne dépasse pas une à deux pages, si possible dactylographiées à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, et est communiquée aux enseignants avant les séances d'évaluation ».

Mise en œuvre des TPE, Lycées, 2001, Mission de la communication, Direction de l'Enseignement scolaire.

L'évaluation de la présentation orale du sujet

C'est la troisième composante sur 6 points ; la grille d'évaluation du BO fixe des objectifs clairs à atteindre : tant au niveau de la présentation (exposé construit, argumenté...) qu'au niveau de l'expression orale (clarté, audibilité, prise de distance par rapport aux notes...). Ces critères sont, là encore, à évaluer dans leur globalité mais d'une manière identique quel que soit le contexte socio-économique. Ces critères imposent, certes, un travail plus conséquent dans certains environnements mais ils sont incontournables.

Dans la mesure où les documentalistes sont disponibles et acceptent de faire partie des jurys, leur présence est souhaitable et bénéfique pour tous.

Organisation de l'évaluation

Dans certains petits établissements, il est indispensable que des collègues venus de l'extérieur assurent les évaluations pour respecter la règle qui interdit l'évaluation d'un candidat par son professeur encadrant. À la demande de nombreux enseignants, nous préconisons la constitution de jurys présentant si possible **la moitié des enseignants venant de l'extérieur de l'établissement, avec pour chaque jury un enseignant de l'établissement et un enseignant de l'extérieur.**

Cette organisation implique pour **2009:**

- que les épreuves aient lieu en même temps sur l'ensemble de l'Archipel pour autoriser les échanges d'enseignants entre établissements (un ou deux jours banalisés ?).
- que les professeurs évaluateurs soient gérés à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Cette gestion pourrait être assurée au niveau académique par un Inspecteur Pédagogique Régional ou les correspondants pédagogiques en lycées par champs disciplinaires.
- que les professeurs coordonnateurs transmettent bien avant l'épreuve la liste des enseignants ayant encadré les TPE et qui sont volontaires pour aller interroger dans un autre établissement.

Par ailleurs, la nouvelle fiche de notation (voir page suivante) implique une nouvelle procédure en deux temps :

- Les parties A et B sont désolidarisées. Les professeurs encadrants remplissent la partie A et les professeurs examinateurs ont **seulement** accès à la partie B.
- Une première harmonisation par série a lieu après l'évaluation par les professeurs encadrants (partie A).
- Une deuxième harmonisation par série portant uniquement sur la partie B réunit les professeurs examinateurs après les soutenances.
- L'administration de l'établissement sera chargée d'additionner les points attribués à chaque élève.



TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES (TPE)
BACCALAUREAT GENERAL - SERIE
SESSION 2009

FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION

**Partie A : Evaluation par les enseignants
avant encadré le TPE**

Candidat NOM :	Etablissement (cachet)
Prénom :	
Date de naissance :	

Thème et sujet du TPE :

Disciplines concernées :

1^{ère} partie : Démarche personnelle et investissement du candidat Au cours de l'élaboration du TPE.
Appréciations détaillées :

Points attribués : /8

Date, noms et signatures des professeurs ayant encadré le TPE :



TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES (TPE)
BACCALAUREAT GENERAL - SERIE
SESSION 2009

FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION

Partie B : Evaluation par les examinateurs

Candidat NOM :	Etablissement (cachet)
Prénom :	
Date de naissance :	

Thème et sujet du TPE :

Disciplines concernées :

2^{ème} partie : la production finale.
Appréciations :

3^{ème} partie : présentation orale du projet.
Appréciations :

Date, noms et signatures des examinateurs :

Total des points : /12

TOTAL des points attribués pour les TPE : /20

Note arrêtée par la commission d'harmonisation : /20



ENTENTE ET HARMONISATION

Il est nécessaire :

Avant l'épreuve :

? En **tout début d'année**, d'organiser dans chaque établissement une réunion d'information sur le contenu de la charte à l'attention de tous les professeurs encadrants sous l'autorité d'un membre de la direction de l'établissement.

? **Quelques jours avant l'épreuve**, de tenir **une réunion d'entente** au sein des établissements animée par les délégués de la commission d'évaluation à l'attention des professeurs examinateurs.

A la fin de l'épreuve :

À l'issue des deux harmonisations (partie A et partie B), une harmonisation interne à l'établissement (toutes séries confondues) se déroulera sous l'autorité du chef d'établissement ou de son représentant. On considèrera comme statistiquement « normale » toute moyenne de jury comprise entre M-2 et M+2 (M étant la moyenne de la série). Au-delà de cet écart, une discussion peut être engagée entre les membres du jury sans **que cela entraîne** nécessairement une modification de notes.

Remise de l'ensemble des fiches de notations au Vice-Rectorat une semaine avant la réunion d'harmonisation académique programmée en début octobre.

Une harmonisation aura lieu au Vice-rectorat avec les délégués de la commission d'évaluation qui transmettront au président de séance les moyennes **pondérées** de chaque établissement. À ce niveau d'harmonisation, on considèrera comme statistiquement "normale" toute moyenne d'établissement comprise entre M-2 et M+2 (M étant la moyenne académique de la série).

Les professeurs sont bien entendu tenus au devoir de réserve en ce qui concerne les résultats.